

REPUBLIQUE FRANÇAISE

GRESSE EN VERCORS

Numéro SIRET : **21380186300019**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MENS

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET GENERAL

ANNEE 2017



Code INSEE 38186	GRESSE EN VERCORS BUDGET GENERAL	BP 2017
-----------------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	30,17%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,22%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,76%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
--	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 371 503,00	1 182 206,83

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 189 296,17

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 371 503,00	1 371 503,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	257 080,00	338 406,19

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	47 991,83	62 239,81
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 95 574,17	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	400 646,00	400 646,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 772 149,00	1 772 149,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	415 400,00	0,00	428 890,34	428 890,34	428 890,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	393 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
014	Atténuations de produits	12 190,00	0,00	15 262,00	15 262,00	15 262,00
65	Autres charges de gestion courante	310 602,00	0,00	355 354,50	355 354,50	355 354,50
Total des dépenses de gestion courante		1 131 192,00	0,00	1 159 506,84	1 159 506,84	1 159 506,84
66	Charges financières	44 282,11	0,00	32 571,32	32 571,32	32 571,32
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 176 974,11	0,00	1 193 078,16	1 193 078,16	1 193 078,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	117 145,35		157 989,61	157 989,61	157 989,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	23 833,54		20 435,23	20 435,23	20 435,23
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		140 978,89		178 424,84	178 424,84	178 424,84
TOTAL		1 317 953,00	0,00	1 371 503,00	1 371 503,00	1 371 503,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 371 503,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	55 540,75	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 129,19	0,00	94 100,28	94 100,28	94 100,28
73	Impôts et taxes	645 427,00	0,00	662 706,55	662 706,55	662 706,55
74	Dotations, subventions et participations	383 836,00	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 178 432,94	0,00	1 173 206,83	1 173 206,83	1 173 206,83
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	938,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 179 380,94	0,00	1 182 206,83	1 182 206,83	1 182 206,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 179 380,94	0,00	1 182 206,83	1 182 206,83	1 182 206,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

189 296,17

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 371 503,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

178 424,84

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	127 979,63	15 591,83	194 384,83	194 384,83	209 976,66
	Total des dépenses d'équipement	127 979,63	15 591,83	194 384,83	194 384,83	209 976,66
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00	32 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	461 608,07	0,00	62 695,17	62 695,17	62 695,17
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	494 008,07	32 400,00	62 695,17	62 695,17	95 095,17
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	621 987,70	47 991,83	257 080,00	257 080,00	305 071,83
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	621 987,70	47 991,83	257 080,00	257 080,00	305 071,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	95 574,17
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 574,81	62 239,81	56 804,00	56 804,00	119 043,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	248 686,74	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	340 261,55	62 239,81	56 804,00	56 804,00	119 043,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	145 377,00	0,00	21 851,16	21 851,16	21 851,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	49 751,56	0,00	81 326,19	81 326,19	81 326,19
138	Etat et établissements nationaux	1 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	197 123,56	0,00	103 177,35	103 177,35	103 177,35
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	537 385,11	62 239,81	159 981,35	159 981,35	222 221,16
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	117 145,35		157 989,61	157 989,61	157 989,61
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 833,54		20 435,23	20 435,23	20 435,23
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 978,89		178 424,84	178 424,84	178 424,84
	TOTAL	678 364,00	62 239,81	338 406,19	338 406,19	400 646,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	178 424,84
---	------------

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP	2017
--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	428 890,34		428 890,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00		360 000,00
014	Atténuations de produits	15 262,00		15 262,00
65	Autres charges de gestion courante	355 354,50		355 354,50
66	Charges financières	32 571,32	0,00	32 571,32
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	20 435,23	20 435,23
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		157 989,61	157 989,61
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 193 078,16	178 424,84	1 371 503,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 371 503,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	32 400,00	0,00	32 400,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	62 695,17	0,00	62 695,17
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	209 976,66		209 976,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	305 071,83	0,00	305 071,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	95 574,17
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	31 000,00		31 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 100,28		94 100,28
73	Impôts et taxes	662 706,55		662 706,55
74	Dotations, subventions et participations	371 400,00		371 400,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	0,00	14 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	0,00	9 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 182 206,83	0,00	1 182 206,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	189 296,17
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 371 503,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 851,16	0,00	21 851,16
13	Subventions d'investissement	119 043,81	0,00	119 043,81
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		20 435,23	20 435,23
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		157 989,61	157 989,61
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	140 894,97	178 424,84	319 319,81

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	81 326,19
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	415 400,00	428 890,34	428 890,34
60612	Énergie - Électricité	44 500,00	40 000,00	40 000,00
60621	Combustibles	20 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	11 000,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation		0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 600,00	2 500,00	2 500,00
6067	Fournitures scolaires	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	750,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	47 000,00	44 000,00	44 000,00
6132	Locations immobilières	800,00	800,00	800,00
6135	Locations mobilières	33 000,00	30 000,00	30 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 400,00	6 400,00	6 400,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		25 000,00	25 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	12 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	23 000,00	30 000,00	30 000,00
61524	Bois et forêts	10 000,00	16 000,00	16 000,00
61551	Matériel roulant	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Autres biens mobiliers		500,00	500,00
6156	Maintenance	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	11 466,95	11 466,95
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation		500,00	500,00
6188	Autres frais divers	7 500,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	6 000,00	3 500,00	3 500,00
6228	Divers	56 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	700,00	400,00	400,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transports collectifs		2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 300,00	2 600,00	2 600,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 200,00	7 200,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	3 200,00	3 200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 500,00	200,00	200,00
6284	Redevances pour services rendus	1 100,00	900,00	900,00
62876	A un GFP de rattachement		150,00	150,00
62878	A d'autres organismes	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs		55 323,39	55 323,39
63512	Taxes foncières	17 000,00	17 500,00	17 500,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	150,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	393 000,00	360 000,00	360 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		10,00	10,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 200,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	225 702,00	232 652,60	232 652,60
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64162	Emplois d'avenir	11 200,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	18 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 000,00	35 000,00	35 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	64 000,00	65 000,00	65 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 600,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	17 637,40	17 637,40
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 347,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 151,00	1 400,00	1 400,00
6488	Autres charges	2 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
014	Atténuations de produits	12 190,00	15 262,00	15 262,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommu	12 190,00	15 262,00	15 262,00
65	Autres charges de gestion courante	310 602,00	355 354,50	355 354,50
6531	Indemnités	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	27 154,00	27 153,60	27 153,60
65548	Autres contributions	5 000,00	4 200,00	4 200,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat		7 000,00	7 000,00
657361	Caisse des Ecoles		0,00	0,00
657362	CCAS	4 500,00	6 000,00	6 000,00
657364	SPIC	120 000,00	160 000,00	160 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	85 236,00	85 400,90	85 400,90
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	36 712,00	35 500,00	35 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 131 192,00	1 159 506,84	1 159 506,84
66	Charges financières (b)	44 282,11	32 571,32	32 571,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 182,11	32 571,32	32 571,32
6688	Autres	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 176 974,11	1 193 078,16	1 193 078,16
023	Virement à la section d'investissement	117 145,35	157 989,61	157 989,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	23 833,54	20 435,23	20 435,23
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	23 833,54	20 435,23	20 435,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		140 978,89	178 424,84	178 424,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		140 978,89	178 424,84	178 424,84
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 317 953,00	1 371 503,00	1 371 503,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 371 503,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
--	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	55 540,75	31 000,00	31 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	55 540,75	31 000,00	31 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 129,19	94 100,28	94 100,28
7015	Ventes de terrains aménagés		10 000,00	10 000,00
7022	Coupes de bois	21 794,19	21 045,28	21 045,28
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	200,00	200,00	200,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 900,00	4 000,00	4 000,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	155,00	155,00	155,00
70382	Redevance de ski de fond	11 900,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	7 500,00	10 000,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	17 480,00	12 000,00	12 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	3 500,00	4 500,00	4 500,00
70878	par d'autres redevables	2 200,00	2 200,00	2 200,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'o	1 500,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	645 427,00	662 706,55	662 706,55
73111	Taxes foncières et d'habitation	560 427,00	570 000,00	570 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	85 000,00	92 706,55	92 706,55
74	Dotations, subventions et participations	383 836,00	371 400,00	371 400,00
7411	Dotation forfaitaire	186 798,00	162 000,00	162 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	83 481,00	92 000,00	92 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	48 000,00	50 000,00	50 000,00
74718	Autres	1 100,00	1 200,00	1 200,00
7473	Départements	10 182,00	15 000,00	15 000,00
7478	Autres organismes	1 200,00	1 200,00	1 200,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	44 000,00	45 000,00	45 000,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	275,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fonci	8 800,00	5 000,00	5 000,00
7488	Autres attributions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00	14 000,00	14 000,00
752	Revenus des immeubles	9 500,00	12 000,00	12 000,00
758	Produits divers de gestion courante	11 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 178 432,94	1 173 206,83	1 173 206,83
76	Produits financiers (b)	10,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	10,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	938,00	9 000,00	9 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	938,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 179 380,94	1 182 206,83	1 182 206,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 179 380,94	1 182 206,83	1 182 206,83

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	189 296,17
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 371 503,00
---	--------------

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 101 (5)	6 935,63	100 500,00	100 500,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)		6 000,00	6 000,00
	Opération d'équipement n° 104 (5)	13 500,00	14 000,66	14 000,66
	Opération d'équipement n° 105 (5)	22 518,00	5 000,00	5 000,00
	Opération d'équipement n° 107 (5)	19 500,00	43 794,00	43 794,00
	Opération d'équipement n° 109 (5)	41 000,00	5 090,17	5 090,17
	Opération d'équipement n° 111 (5)	24 526,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		127 979,63	194 384,83	194 384,83
13	Subventions d'investissement	32 400,00	0,00	0,00
1322	Régions	32 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	461 608,07	62 695,17	62 695,17
1641	Emprunts en euros	459 922,88	60 967,85	60 967,85
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	1 685,19	1 727,32	1 727,32
Total des dépenses financières		494 008,07	62 695,17	62 695,17
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		621 987,70	257 080,00	257 080,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		621 987,70	257 080,00	257 080,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	47 991,83
-----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	95 574,17
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 574,81	56 804,00	56 804,00
1311	Etat et établissements nationaux		16 000,00	16 000,00
13158	Autres groupements	4 000,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	58 023,81	0,00	0,00
1322	Régions	6 864,00	15 229,00	15 229,00
1323	Départements	22 687,00	25 575,00	25 575,00
13248	Autres communes		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	248 686,74	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	248 686,74	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		340 261,55	56 804,00	56 804,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 128,56	103 177,35	103 177,35
10222	F.C.T.V.A.	145 377,00	16 851,16	16 851,16
10223	T.L.E.		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement		5 000,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 751,56	81 326,19	81 326,19
138	Autres subventions d'investissement non transférables	1 995,00	0,00	0,00
1381	Etat et établissements nationaux	1 995,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		197 123,56	103 177,35	103 177,35
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		537 385,11	159 981,35	159 981,35
021	Virement de la section de fonctionnement	117 145,35	157 989,61	157 989,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	23 833,54	20 435,23	20 435,23
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadas	5 554,72	5 554,72	5 554,72
28031	Amortissements des frais d'études	3 398,31	0,00	0,00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	2 138,40	2 138,40	2 138,40
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	11 392,11	11 392,11	11 392,11
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 350,00	1 350,00	1 350,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		140 978,89	178 424,84	178 424,84
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		140 978,89	178 424,84	178 424,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		678 364,00	338 406,19	338 406,19

+	
RESTES A REALISER 2016 (10)	62 239,81
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	400 646,00

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
--	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		848 491,61	a 2 450,00	100 500,00	b 100 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles	5 160,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	5 160,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	603 615,44	2 450,00	100 500,00	100 500,00	
21311	Hôtel de ville	63 176,71	0,00	0,00	0,00	
21312	Bâtiments scolaires	22 644,11	0,00	0,00	0,00	
21316	Équipements du cimetière	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	480 205,73	2 450,00	68 500,00	68 500,00	
2132	Immeubles de rapport	10 306,40	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	3 363,37	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	3 548,53	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	20 370,59	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	239 716,17	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	239 716,17	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 49 608,00
13	Subventions d'investissement	0,00	49 608,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	16 000,00
1322	Régions	0,00	15 229,00
1323	Départements	0,00	18 379,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-53 342,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102

LIBELLE : VEHICULES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		289 039,11	^a 0,00	6 000,00	^b 6 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	289 039,11	0,00	6 000,00	6 000,00	
2182	Matériel de transport	222 335,69	0,00	6 000,00	6 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	66 703,42	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104

LIBELLE : MATERIEL

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		159 153,63	a 0,00	14 000,66	b 14 000,66	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	159 153,63	0,00	14 000,66	14 000,66	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	39 241,33	0,00	2 000,00	2 000,00	
2184	Mobilier	17 319,82	0,00	5 000,66	5 000,66	
2188	Autres immobilisations corporelles	102 592,48	0,00	7 000,00	7 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-14 000,66
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 105

LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		50 656,20	^a 0,00	5 000,00	^b 5 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	28 500,00	0,00	0,00	0,00	
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, ma	28 500,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 078,27	0,00	5 000,00	5 000,00	
2151	Réseaux de voirie	1 078,27	0,00	5 000,00	5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	21 077,93	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	21 077,93	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 107

LIBELLE : VOIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		589 746,91	a 0,00	43 794,00	b 43 794,00	b
20	Immobilisations incorporelles	8 222,50	0,00	0,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et n	8 222,50	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	13 794,00	13 794,00	
2041513	GFP de rattachement-Projets d'infrastructur	0,00	0,00	13 794,00	13 794,00	
21	Immobilisations corporelles	581 524,41	0,00	30 000,00	30 000,00	
2111	Terrains nus	24 767,96	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	813,50	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	2 019,96	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	547 507,87	0,00	30 000,00	30 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 415,12	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 5 246,00
13	Subventions d'investissement	5 246,00
1322	Régions	0,00
1323	Départements	5 246,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-38 548,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 109
LIBELLE : MAISON DU GRAND VEYMONT
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 813 023,52	a 10 909,83	5 090,17	b 5 090,17	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 813 023,52	10 909,83	5 090,17	5 090,17	
21318	Autres bâtiments publics	1 799 888,61	10 909,83	5 090,17	5 090,17	
2151	Réseaux de voirie	8 957,76	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 177,15	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 62 239,81	d 0,00
13	Subventions d'investissement	62 239,81
1321	Etat et établissements nationaux	55 375,81
1322	Régions	6 864,00
1323	Départements	0,00
1328	Autres	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	46 239,81
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 111

LIBELLE : ONA

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		224 855,91	a 2 232,00	20 000,00	b 20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	61 575,85	2 232,00	3 000,00	3 000,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et nu	43 249,16	2 232,00	3 000,00	3 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	18 326,69	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	16 687,50	0,00	0,00	0,00	
2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, maté	847,50	0,00	0,00	0,00	
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, ma	15 840,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	96 251,96	0,00	17 000,00	17 000,00	
2111	Terrains nus	41 727,71	0,00	12 000,00	12 000,00	
2112	Terrains de voirie	1 163,79	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	687,32	0,00	0,00	0,00	
2116	Cimetières	16 555,07	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2151	Réseaux de voirie	22 738,33	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et am	9 587,89	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 791,85	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	50 340,60	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	39 447,93	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	10 892,67	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 1 950,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 950,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	1 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 282,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 112

LIBELLE : BALCON EST 3 NIVEAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	600,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	600,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et am	600,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322 Régions	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL		BP	2017
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des		Encours restant dû au 01/01/N
				remboursements N-1	Reversement du tirage	
				Intérêts (3)		
519	Credits de trésorerie (Total)					

(1) Circulaire n° NOR : INTB800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 250 000,00									
8827537	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	26/04/2011		25/12/2011	250 000,00 F			4.16	4.38553		T	P	N	A-1
A0112148000	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	10/08/2012		25/08/2012	150 000,00 F			5.11	5.19151		T	X	N	A-1
9295485-FS10077	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/09/2013		25/04/2014	100 000,00 F			4.31	4.35863		S	X	N	A-1
A0113118000	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	10/05/2013		25/01/2014	100 000,00 F			4.07	4.07257		A	X	N	A-1
MON279881EUR02	SFIL	25/06/2013		01/08/2014	100 000,00 F			3.48	3.48053		A	X	N	A-1
5016415	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/01/2014		01/02/2015	300 000,00 V			2.25	1.95007		A	X	N	A-1
9765897	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	05/07/2016		15/08/2017	250 000,00 F			1.86	1.86081		A	X	N	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					37 983,61									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					37 983,61									
04743.0.441	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/01/1988		30/08/1989	37 983,61 F			2.5	2.5		A	X	N	A-1
Total général					1 287 983,61									

Si un montant donné l'est à plusieurs reprises, il est à inscrire une seule fois.

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour in fine ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2017	Durée résiduelle (en	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 074 253,04					60 967,85	32 483,87	0,00	11 320,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 074 253,04					60 967,85	32 483,87	0,00	11 320,43
8827537	N	0,00		179 483,42	9,67 F			4,38553	15 287,21	7 330,33	0,00	0,00
AO112148000	N	0,00		113 568,53	10,42 F			5,19151	8 527,12	5 730,08	0,00	0,00
9286485-FS1007/	N	0,00		84 785,40	11,75 F			4,35863	5 526,95	3 594,47	0,00	626,11
AO113118000	N	0,00		82 553,31	11,00 F			4,07257	5 472,08	3 359,92	0,00	2 928,06
MON279891EUR02	N	0,00		83 881,38	11,58 F			3,48053	5 751,09	2 919,07	0,00	1 132,88
5016415	N	0,00		280 000,00	27,08 V			1,95007	10 000,00	4 900,00	0,00	4 950,00
9768997	N	0,00		250 000,00	19,58 F			1,86081	10 433,40	4 650,00	0,00	1 683,36
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		3 497,81					1 727,32	87,45	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)		0,00		3 497,81					1 727,32	87,45	0,00	0,00
04743.0.441	N	0,00		3 497,81	1,42 F			2,5	1 727,32	87,45	0,00	0,00
Total général		0,00		1 077 750,85					62 695,17	32 571,32	0,00	11 320,43

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	% de l'encours	8						
	Montant en euros	1 077 750,85						
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros							
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros							
	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
	Nombre de produits							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	frais d'études compte 201	10	27/10/2006
Linéaire	subventions d'équip versées	15	27/10/2006
Linéaire	frais d'études compte 2031	5	27/03/2009

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		62 695,17	62 695,17
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		62 695,17	62 695,17
1641	Emprunts en euros	60 967,85	60 967,85
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	1 727,32	1 727,32
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	62 695,17	47 991,83	D001 95 574,17	206 261,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		200 276,00	III 200 276,00
Ressources propres externes de l'année (a)		21 851,16	21 851,16
10222	Dotations, fonds divers et réserves	16 851,16	16 851,16
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	5 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		178 424,84	178 424,84
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	5 554,72	5 554,72
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	2 138,40	2 138,40
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	11 392,11	11 392,11
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 350,00	1 350,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	157 989,61	157 989,61

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	200 276,00	62 239,81	0,00	81 326,19	343 842,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 206 261,17
Ressources propres disponibles	IV 343 842,00
Solde	V = IV - II (6) + 137 580,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 182 206,83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	2017-2	Subvention 2017	AMICALE BOULES DE GRESSE	Associations	300,00
6574	2017-3	subvention 2017	AMICALE SAPEURS POMPIERS GRESSE	Associations	300,00
6574	2017-7	Subvention 2017	ASSOC FOYER SKI FOND	Associations	2 000,00
6574	2017-8	Subvention 2017	ASTRIEVES	Associations	500,00
6574	2017-15	Subvention 2017	BOUGE ET GLISSE A GRESSE	Associations	1 200,00
6574	2017-6	Subvention 2017	Circuit pedestre trièves	Associations	100,00
6574	2017-11	Subvention 2017	GOLF VERCORS-TRIEVES	Associations	500,00
6574	2017-13	Subvention 2017	Gresse en Vercors Animation	Associations	10 500,00
6574	2017-10	Subvention 2017	La gaule du Grand Veymont	Associations	100,00
6574	2017-9	Subvention 2017	LES BATISSONANTES	Associations	200,00
6574	2017-1	Subvention 2017	Les mistouflet garderie	Associations	12 300,00
6574	2017-16	Subvention 2017	LES SOURCES DE LA GRESSE	Associations	800,00
6574	2017-17	Subvention 2017	OCCE COOP SCOLAIRE CLASSE MATERN ELLE	Associations	300,00
6574	2017-18	Subvention 2017	OCCE-COOP SCOL ECOLE MIXTE	Associations	300,00
6574	2017-14	Subvention 2017	SKI-CLUB GRESSE	Entreprises	0,00
6574	2017-12	Subvention 2017	SOU DES ECOLES GRESSE Mairie de Gresse-en-Vercors	Associations	3 500,00
6574	2017-19	Subvention 2017	TRANS VERCORS	Associations	2 000,00
6574	2017-4	Subventions 2017	Union Nationale des Parachutistes de l'Isère	Associations	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	1	3	3	0	3
attaché territorial							
adjoit administratif	A	1	0	1	1	0	1
	C	1	1	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	1	4	4	0	4
Adjoint technique							
adjoit technique principal 1 ^{er} classe	C	0	1	1	1	0	1
agent maitrise principal	C	2	0	2	2	0	2
	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles							
	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		6	2	8	8	0	8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017		C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u> 01/01/2014	TERRITOIRE 38	TERRITOIRE 38		205,20
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Parc Naturel Régional du Vercors			1 700,00
SIGREDA			1 050,00
Syndicat de télévision du Serpaton			1 425,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL	CAISSE DES ECOLES				SPA	non
ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL	CCAS				SPA	non
REGIE	EAU ASSAINISSEMENT				SPIC	non
REGIE MUNICIPALE	EQUIPEMENTS TOURISTIQUES				SPIC	non

GRESSE EN VERCORS - 38 - BUDGET GENERAL	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	1 282 000,00	3,317	20,670	0,000	264 989,00	2,784
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 060 000,00	1,502	26,610	0,000	282 066,00	2,262
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 500,00	1,305	80,590	0,000	22 968,00	-14,324
TOTAL	2 370 500,00	2,473			570 023,00	1,709

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire, Mr Alain ROUGALE,
A Gresse-en-Vercors, le 27/03/2017
Le Maire, Mr Alain ROUGALE,

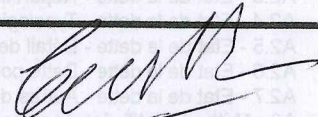
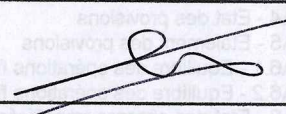
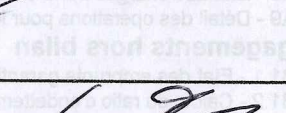
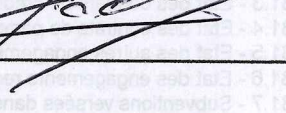
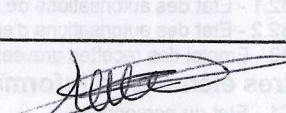
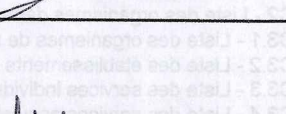
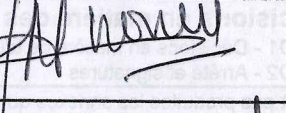
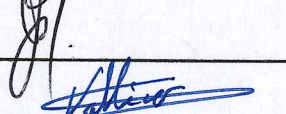
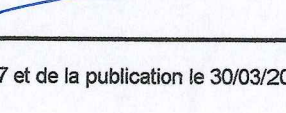
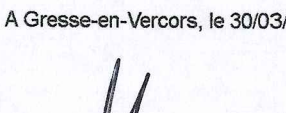
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Gresse-en-Vercors, le 27/03/2017

Date de convocation : 22/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

BOUVIER Jean-Pierre	
CALVEZ Gilles	
COTTE Cyril	
GODEAU Christian	
GRABIAS Franck	
LIEVEAUX Jean-Paul	
MARTIN Frédéric	
NOUEN Marie-Ange	
PECOUL Michel-Pierre	
ROUGALE Alain	
VALLIER Sébastien	

Certifié exécutoire par le Maire, Mr Alain ROUGALE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/03/2017 et de la publication le 30/03/2017.

A Gresse-en-Vercors, le 30/03/2017



SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.26 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.27 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.30 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.31 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.32 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.33 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.34 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.35 C1 - Etat du personnel

p.37 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.38 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.39 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.40 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.41 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)